



UNIVERSITÉ  
DE NAMUR

SERVICE VIE DE  
LA COMMUNAUTÉ  
UNIVERSITAIRE

Cellule sociale  
des étudiant·e·s

## AVANTAGES LIES AU STATUT D'ÉTUDIANT·E BOURSIER·ÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

**Le fait de bénéficier d'une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année académique 2023-2024 offre les avantages suivants :**

- la gratuité de vos droits d'inscription (ils sont pris en charge par la F.W-B.).  
En attendant la décision de la F.W-B., une déclaration sur l'honneur doit être complétée pour bénéficier de la gratuité provisoire des droits d'inscription ;
- la perception d'une allocation d'études en cours d'année académique ;
- un remboursement partiel des supports de cours en cours d'année académique (vous serez informé·e par mail de la procédure à suivre) ;
- le remboursement de la moitié des frais d'inscription aux cours préparatoires si vous êtes inscrit·e à l'UNamur pour l'année académique 2023-2024.  
Pour en bénéficier, il faut compléter le formulaire en ligne (Service Infos études) le 30 septembre 2023 au plus tard (même si la demande d'allocation d'études est toujours en cours) ;
- l'octroi d'une bourse d'études complémentaire du Brabant Wallon SI vous êtes domicilié·e dans cette province et si vous en faites la demande le 31 décembre 2023 au plus tard (<http://brabantwallon.be/bw/apprendre-se-former/actions-provinciales/bourses-d-etudes/>).